

Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire du Pays de Hautefort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION

Département de la Dordogne

Nombre de délégués :

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 16

Date convocation : 20/03/2025

Date affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 18h30, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations de Nailhac, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis PUJOLS, Président du SIVOS.

PRESENTS :

Titulaires : LARUE-COUSTILLAS Stéphanie, ROUBINET Florient, LATOUR Bernadette, GRANDCHAMP Sylviane, LAGORCE Isabelle, BOUTOT Daniel, BALCAEN Philippe, PUJOLS Jean-Louis, MOUSSEAULT Philippe, DEPRAETE BISBROUCK Odile, TOURNAIRE Florent, MICHEL Françoise, CHERQUI Didier

Suppléants : AGENEAU Elodie, DESVAUX Rolande, MAQUET Jean-Michel

EXCUSES : RODRIGUES Antonio, MICHEL Elisabeth, MAGNEUX Marine, BOADA Stéphane

ABSENTS : MERCIER Gérard, ROMER Corinne, PECOU Catherine, CHAMPAGNE Jean-Marie, FERENCZI Guilaine, SEGALLA-GUIDONI Ilaria, SANCHEZ Jean-Marie

Secrétaire de séance : MOUSSEAULT Philippe

N° : 2025-009

Objet : Modification des statuts

Vu les statuts arrêtés par le Préfet lors de la création du SIVOS du Pays de Hautefort en date du 10/01/2022,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 5211-20

Considérant que le siège social du SIVOS du Pays de Hautefort doit être transféré au 1, Esplanades des Ecoles 24390 HAUTEFORT

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des structures Membres

Le Président expose au Comité syndical la nécessité de modifier les statuts comme suit :

Article 2 : Siège du Syndicat

Le siège du Syndicat se situe à SIVOS DU PAYS DE HAUTEFORT 1, Esplanade des Ecoles 24390 HAUTEFORT

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver la modification de statuts comme suit :
Article 2 : Siège du Syndicat
Le siège du Syndicat se situe à SIVOS DU PAYS DE HAUTEFORT 1, Esplanade des Ecoles 24390 HAUTEFORT
- D'autoriser le Président à signer tous les documents y afférents ;

Adopté à l'unanimité

**Le Secrétaire de séance,
M.Philippe MOUSSEAULT**

**Le Président,
M. Jean-Louis PUJOLS**

HAUTEFORT le 01/04/2025

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Sarlat la Canéda et
publication par voie d'affichage le 03/04/2025

